



Gries'Infos

www.gries.eu

N° 48 Décembre 2020



Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs, chers Griesois(es),

L'année 2020 se termine et laisse place aux traditionnelles fêtes de fin d'année. A cette occasion, vous avez certainement remarqué que les rues du village se sont parées de nouvelles décorations de Noël ; je tiens à remercier les bénévoles, le Comité de l'Association Sportive et Culturelle, le Conseil Municipal des Enfants et les agents techniques pour cette initiative et le travail réalisé.

Cette période festive va nous permettre d'apporter un peu de gaieté dans ce contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 et de faire face à la morosité provoquée par les attentats terroristes qui ont endeuillé notre nation.

Cette crise sanitaire bouleverse en profondeur nos habitudes de vie. Si nous sommes heureux de retrouver un peu de normalité avec la levée partielle des restrictions de circulation, la réouverture de nos commerces en attendant celle des restaurants et cafés, nous savons pour autant que l'heure n'est pas au relâchement de notre vigilance. La Covid n'a pas disparu et l'expérience du premier confinement nous a appris que trop de négligence dans la gestion du déconfinement peut aboutir très rapidement à une nouvelle flambée de l'épidémie. Nous devons être responsables et appliquer les gestes barrières indispensables, tant que les vaccins ne seront pas largement diffusés. C'est grâce à cette vigilance collective, que nous pourrions espérer le recul de cette pandémie et un rebond de notre économie.

Je souhaite retenir de cette année 2020 la valeur de solidarité, valeur essentielle dans l'esprit de cohésion de notre pays et à laquelle j'attache une importance toute particulière. Cette notion de solidarité a pris tout son sens à l'aune de cette crise sanitaire sans précédent, et sous toutes ses formes, nous a permis de traverser les instants les plus difficiles. Nous avons pu compter sur l'engagement de bénévoles et de professionnels très sollicités : soignants, services de sécurité et de secours, commerçants, agriculteurs, enseignants et agents du service public, élus, ...

Les élus du conseil municipal et les services municipaux travaillent quotidiennement pour assurer la continuité du service public. Soyez assurés de notre détermination à œuvrer pour l'intérêt des Griesois. Malheureusement, cette crise sanitaire nous oblige à nous adapter constamment et nous avons été dans l'obligation de reporter et d'annuler de nombreuses manifestations. Nos efforts collectifs ne seront pas vains et nous montrerons nos capacités de résilience.

Chers Griesois(es), laissez-moi terminer cet édito par une note plus joyeuse. Nous venons d'apprendre que Madame la Préfète du Bas-Rhin a décerné, à ma demande, le titre d'adjoint au maire honoraire à Jacques ECKERT. Je le félicite pour cet honorariat amplement mérité pour 25 années passées au service de la commune.

En laissant la magie de Noël s'installer doucement mais sûrement, c'est au nom de l'ensemble du Conseil Municipal et du personnel communal que je vous souhaite à toutes et tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. J'espère qu'elles seront empreintes de convivialité, de bonheur et de joie malgré le contexte sanitaire et les incertitudes qui pèsent encore sur leur organisation.



Pour terminer, je vous souhaite une excellente lecture de ce numéro et mes meilleurs vœux de santé et prospérité pour 2021.

Ich wensch eich a scheni Winachte,
a gleckliches nejes Johr
un alles beschte.

Eric HOFFSTETTER
Maire



Promouvoir le dialecte



Vier Kerze (Texte de André WECKMANN)



Schun so lãng ischs har...
Mer hàns àwer nit vergasse.
Jedes Joahr wàrte mer vier Wuuche lãng druf
un zende jedi Wuch e Kerz meh àn.
Mer hanke de Krãnz in unsri Hiiser un Keriche
un wãrme uns àm Wàrte...
Am Wàrte uf wenne?

Er kummt nemi so wie Er kumme isch.
Defer het'r uns Sin Wort gelon.
Lãngt des
wann mer vier Kerze ànzende um Sin Wort erum?
Lãngt des
wann mer Sin Wort ins Krippel laije
einmol im Joahr?



Wàs bricht mer ewerhãupt Kerze
wo doch Sin Wort haller brannt
àls jedes Fiir?
Odder hàn mer's Fiir versteckelt
verstickt unter Dãnnenaschtle
fer dãss mer uns nit dràn branne?

Awer het'r nit gsait
dãss mer branne sotte
wie d'Liëb brannt?
Wãrum sin mer no verlescht?
Un wie kennte mer no mit vier Kerze
in d'Walt ninzende
fer dãss sie de Waj finde düet
züe de Liëb?





Vie communale

Travaux, voirie, circulation



La rue des Jardins en zone 30 et en sens unique



Afin de sécuriser le déplacement des usagers quel que soit le moyen de locomotion, la commune a décidé de mettre la rue des Jardins en zone 30 et en sens unique avec une circulation depuis la rue de Weitbruch. Par ailleurs, 16 places de stationnement ont été créées.

Une réflexion sur des aménagements de ce type est en cours dans d'autres rues du village, notamment la rue du Saut du Lapin, la rue du Charbon, et la rue de Weitbruch (avec la mise en place d'un marquage de stationnement alterné uniquement pour cette dernière).

La rue Principale en priorité à droite

Afin de ralentir la vitesse des automobilistes et cyclomoteuristes, le principe d'une mise en priorité à droite sur la rue Principale a été acté par la commune et sera effective en 2021.

La commission « voirie-sécurité » se réunira prochainement pour définir les modalités pratiques de mise en œuvre, ainsi que le périmètre retenu.



Aménagement de la rue du Stade en 2022



La Communauté de Communes de la Basse-Zorn a prévu le réaménagement de la Rue du Stade à partir du début de l'année 2022 (chaussée et trottoirs).

En complément, des travaux d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux seront réalisés et financés par la commune de Gries.



Une énergie verte pour la fourniture d'électricité 2021-2022

La commune a signé un nouveau contrat de fourniture d'électricité avec ES Energies Strasbourg pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Disposant de plusieurs possibilités de contrats, la commune a fait le choix de retenir l'offre « énergie verte » pour la consommation de ses bâtiments publics (*mairie, écoles, bibliothèque, équipements sportifs*) et de l'éclairage public.



Cette « énergie verte » est une électricité dite certifiée 100%, produite à partir de sources d'origine renouvelable, comme les énergies hydraulique, éolienne, solaire ou encore la biomasse.

En choisissant cette offre « 100% électricité verte », la commune oblige ainsi le prestataire à acheter autant d'électricité d'origine renouvelable (*dont une partie provient des centrales alsaciennes*) à hauteur de la consommation de la commune pour la réinjecter dans le réseau électrique.

A travers ce geste, et d'autres qui suivront, la commune s'engage dans le respect de l'environnement et le développement durable.

Un règlement intérieur pour les équipements sportifs et de loisirs

La commune de Gries dispose de plusieurs équipements sportifs et de loisirs qui sont mis à disposition des associations sportives griesoises, des écoles, de façon ponctuelle ou régulière :

- l'Espace « La Forêt »
- le stade municipal de football,
- les terrains de tennis couverts et en plein air.



Le conseil municipal, réuni le 02 novembre 2020, a approuvé un règlement intérieur qui définit les conditions de mise à disposition ainsi que les règles d'utilisation de l'ensemble des installations sportives municipales (*notamment en ce qui concerne les consommations d'électricité et de chauffage*).

Celui-ci rappelle aux usagers la vocation des équipements sportifs et leur mode de fonctionnement au quotidien, leurs droits et devoirs, visant à une meilleure cohabitation entre tous les utilisateurs.



Une vente de bois au printemps

En raison du contexte sanitaire que nous avons connu cette année, la traditionnelle vente de bois n'a malheureusement pas pu avoir lieu.

Elle se déroulera au printemps, probablement au mois d'avril, et comportera des lots supplémentaires qui seront coupés en début d'année 2021.



Urbanisme - réglementation



1. Les travaux soumis à demande d'autorisation

Il est nécessaire de déposer en mairie une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable selon le cas) pour toute nouvelle construction ou extension de bâtiment d'une surface plancher supérieure à 5 m², et pour tous travaux entraînant le changement d'aspect extérieur d'un bâtiment.



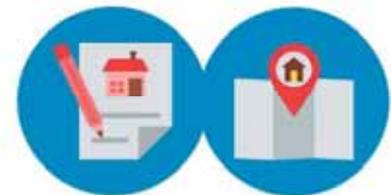
Il est également nécessaire de déposer une déclaration préalable pour la construction d'une clôture ou d'une piscine enterrée dont le bassin est supérieur à 10 m². Enfin, pour tout type de démolition (mur, toiture, escalier extérieur, bâtiment, dépendance, ...), une demande de permis de démolir est à déposer en mairie.

Il est toujours possible de déposer en mairie une demande d'autorisation d'urbanisme pour régulariser une construction ou des travaux qui ont été réalisés de façon non conforme, ou qui n'ont pas été déclarés.

Cas particulier des piscines hors-sol :

- ⇒ Si la piscine hors-sol est installée 3 mois maxi par an, aucune demande d'autorisation n'est nécessaire.
- ⇒ Si la piscine hors-sol est installée plus de 3 mois par an, et que la superficie du bassin est inférieure ou égale à 10 m², aucune demande d'autorisation n'est nécessaire.
- ⇒ Si la piscine hors-sol est installée plus de 3 mois par an, et que la superficie du bassin est supérieure à 10 m², il est alors nécessaire de déposer en mairie une déclaration préalable.

2. Les formalités à suivre après l'obtention de l'autorisation d'urbanisme



L'affichage de l'extrait d'autorisation d'urbanisme

Dès la notification de l'arrêté d'autorisation, l'affichage est obligatoire et doit être visible de la voie publique, par le biais d'un panneau que vous trouverez dans les magasins de bricolage. La date d'affichage sur le terrain est le point de départ du délai de deux mois accordé aux tiers (voisins) pour contester l'autorisation s'ils estiment que celle-ci leur porte préjudice.

→ Une autorisation d'urbanisme n'est définitive qu'en absence de recours dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain.

En cas de défaut d'affichage, les tiers ayant un intérêt à agir, peuvent contester l'autorisation jusqu'à six mois après l'achèvement des travaux, formalisés par la date de dépôt de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.



La déclaration d'ouverture du chantier

Le titulaire d'un permis de construire ou d'aménager doit obligatoirement déclarer à la mairie le commencement des travaux dès l'ouverture du chantier, à l'aide du formulaire CERFA n° 13407. Cette déclaration d'ouverture de chantier n'est pas nécessaire pour les déclarations préalables de travaux.

La déclaration d'achèvement des travaux

Le titulaire d'une autorisation d'urbanisme doit obligatoirement adresser une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) à la mairie pour signaler la fin des travaux. Elle se fait au moyen du formulaire CERFA n° 13408. Si les travaux de construction ou d'extension prévoient une surface thermique et une surface de plancher supérieures à 50 m², il faut joindre également une attestation indiquant que la construction respecte bien la réglementation thermique en vigueur, qui sera remplie, sur votre demande, par un professionnel qualifié (par exemple, par un architecte ou un diagnostiqueur agréé). Sans le dépôt de la DAACT et de l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, aucune attestation de non contestation ne pourra être délivrée.



3. Les taxes engendrées par les autorisations d'urbanisme



La taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle s'applique également aux changements de destination des locaux agricoles. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale.



Le mode de calcul

⇒ Pour les constructions

surface taxable x valeur forfaitaire € x taux (*commune + département*)

⇒ Pour les aménagements et installations

nombre ou superficie x valeur forfaitaire € x taux (*commune + département*)

Taux communal actuel en vigueur : 4% - Taux départemental : 1.25%

Valeur forfaitaire du m² en 2020 : 759 € (*cette valeur varie chaque année*)

Valeur forfaitaire nationale de la place de stationnement : 2 000 €

Valeur forfaitaire par m² du bassin de la piscine : 200 €

Informations complémentaires sur la taxe d'aménagement :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23263>



La redevance d'archéologie préventive



Une personne publique ou privée qui prévoit de faire des travaux touchant le sous-sol doit verser une redevance d'archéologie préventive (RAP) destinée à financer les diagnostics archéologiques. Le versement de cette redevance et son calcul dépendent de la nature des travaux.

Son mode de calcul est identique à celui de la taxe d'aménagement, avec les mêmes valeurs forfaitaires, mais le taux appliqué est de 0.40 %.

Certains abattements et exonérations peuvent s'appliquer sur la taxe d'aménagement et la redevance d'archéologie préventive.

Informations complémentaires sur la redevance d'archéologie préventive :

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22286>

4. L'occupation du domaine public communal

Le domaine public communal se compose de l'ensemble des voiries propriétés de la Commune, ainsi que de l'ensemble des trottoirs et autres espaces, dont l'usage principal est affecté à la circulation des piétons. Pour toute occupation du domaine public pour effectuer des travaux, une déclaration doit être déposée en Mairie.



Les travaux concernés sont l'installation d'échafaudages ou de clôtures de chantier, de bennes, de nacelles, grues, engins de chantier, bases de vie, ou encore le dépôt de matériaux (sables, bois, palettes, câbles, ...).

A l'issue de l'instruction de la demande, la Mairie accorde une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, qui prend la forme d'un arrêté municipal.

L'occupation du domaine public entraîne le paiement d'une redevance, dont le montant a été fixé par le conseil municipal lors de la séance du 02 novembre 2020.

Concernant la rue Principale qui est une route départementale, une demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour cette rue est à faire au préalable auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin. Les formulaires sont disponibles en mairie.



Toutes les informations et tous les formulaires concernant les demandes d'autorisation d'urbanisme sont disponibles dans la rubrique « URBANISME - DOMAINE PUBLIC », en page d'accueil du site www.gries.eu

Honorariat de Jacques ECKERT

Une distinction amplement méritée

En vertu de l'article L2122.35 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'honorariat est conféré par le préfet aux anciens maires et adjoints au maire qui ont exercé les fonctions municipales pendant 18 ans au moins.

« Cette distinction honorifique correspond à la volonté légitime d'exprimer la reconnaissance de la nation à l'égard de ceux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes au service de leurs concitoyens, dans un esprit de civisme et de bénévolat ».

Cette définition résume, on ne peut mieux, les valeurs et qualités qui ont jalonné le parcours de Jacques ECKERT. Il remplissait toutes les conditions pour se faire remettre cette distinction, et c'est donc avec enthousiasme que le maire de Gries, Eric HOFFSTETTER a sollicité l'attribution de cet honorariat, auprès des services de l'Etat qui y ont répondu favorablement.



Jacques ECKERT a œuvré de juin 1995 à mars 2001 en tant que conseiller municipal puis de mars 2001 à mai 2020 en tant qu'adjoint au maire, en charge successivement de la culture, du sport et de la jeunesse, du jumelage avec la commune de Gries-Palatinat puis de l'urbanisme, de la gestion de l'espace public et du cadastre.

Soucieux du respect de l'environnement et du développement durable, il a également mis cette compétence au service de la Communauté de communes de la Basse-Zorn dont il fut vice-président de 2017 à 2020.

Il s'est investi dans ces différentes fonctions avec une disponibilité et un dévouement sans faille et avec une volonté indéfectible de servir l'intérêt général et le bien public.

Intègre, toujours de bonne humeur, il a, au fil de ses différents mandats, contribué à façonner l'image que donne aujourd'hui le village de Gries.

Le contexte sanitaire et les contraintes en vigueur n'ont pas permis d'organiser une cérémonie en l'honneur de Jacques ECKERT, mais cela se fera dès que possible.

C'est donc le maire, Eric HOFFSTETTER, qui a œuvré à ses côtés pendant 25 ans, qui lui a remis la distinction, en le remerciant très chaleureusement au nom de tous les élus, des services communaux et de tous les Griesois.



Remise des prix du concours communal des maisons fleuries

Le 12 août dernier, le jury a fait sa tournée annuelle pour noter les façades fleuries et les aménagements extérieurs dans le cadre du concours communal des maisons fleuries.

En raison de la situation sanitaire et des contraintes qui en découlent, la traditionnelle cérémonie de remise des prix n'a pu avoir lieu cette année. La municipalité a ainsi adressé ses félicitations et la récompense sous forme de bons d'achat aux lauréats par courrier.



Les lauréats :

1^{ère} catégorie : maison avec jardin

Berthe BAPST, Christophe LORENTZ, Gilbert HOHWALD, Robert HUTTEL, Marthe WABNITZ, Georges REMPP, René KRAENNER, Jean-Claude BIERLING, Pierrette KRUTH, Fabrice GUYAU, Michel JESEL, Jean-Claude STOECKEL, Robert GASS, Charles OTTMANN, Robert JUND, Gérard HECHT, Jean-Pierre HAON, Michel MENTZER, Patrice LAEUFER, Jean-Claude GOEHLINGER, Claude WIEDEMANN, François SCHILD, Michel KAPFER, Gilles MAECHLING, Alfred MUHL, Simon BOHNERT, Roland SIEGEL, Georges SCHWEICKART, André KERTZINGER, Pierre ZIPPER, Georges WERNERT, Charles KIENTZ, Senia HEITZ, Pierre KOCH.



2^{ème} catégorie : maison seule

Pierrette JUND, Frédéric SINGER, Patrice ZUMSTEIN, Patrice EON

3^{ème} catégorie : restaurants, commerces, ...

Restaurant "Au Kehrhof", Garage HERRMANN



4^{ème} catégorie : aménagements paysagers

Denis BENARBIA, Jean-Pierre BREFIE, Nouredine BADIS, Christian SCHAEFFER, Jean-Paul RITTER, Joël WURSTER, Philippe HEMBERGER, Pascal JURIN, Frédéric SCHNEEBERGER, Gérard NEUMEYER



Le don du sang : un acte citoyen au cœur du partage

Ce **mardi 22 décembre 2020 de 17h à 20h**, notre commune accueillera l'équipe de l'Établissement Français du Sang (EFS) pour une **collecte de sang**.

C'est un événement en cette année si particulière, d'autant plus qu'il n'y a plus eu de collecte à Gries depuis 2006 !

Les élus ont souhaité reprendre cette chaîne de solidarité et espèrent donc vous retrouver nombreux pour ce rendez-vous à l'Espace « La Forêt ». Une collation vous sera servie par une équipe de bénévoles à l'issue de votre don dans le respect des règles sanitaires.

Pour information, il est à noter que la constitution d'une amicale de donneurs de sang est en cours de réflexion avec nos voisins de Weitbruch et Kurtzenhouse afin de créer une ambiance conviviale autour de cet acte citoyen.

Les dates et lieux des prochaines collectes de 2021 vous seront communiqués ultérieurement.



Donner son sang est un geste précieux qui ne dure que 45 minutes, dont 10 minutes pour le prélèvement sanguin.

En France, 10 000 dons sont nécessaires chaque jour, dont 1 500 dans le Grand Est ! Chaque don de sang permet de sauver 3 vies ! 3 c'est le nombre de produits sanguins issus d'un don de sang et donc le nombre de personnes qui peuvent en bénéficier !

Les 4 étapes du don de sang

1. Inscription administrative et questionnaire médical
2. Entretien médical
3. Prélèvement sanguin (10 min)
4. Collation

De l'inscription à la collation, prévoyez entre 45 min et 1h. Prenez 1h pour sauver 3 vies !

A savoir pour donner son sang

- ⇒ Être en bonne santé, âgé(e) de 18 à 70 ans et peser au moins 50kg
- ⇒ Ne pas venir à jeun et bien s'hydrater
- ⇒ Être reconnu(e) apte au don lors de l'entretien médical
- ⇒ Se munir d'une pièce d'identité

Faites le test en ligne
« Puis-je donner mon sang ? »
<https://efs.link/test>

Infos Covid-19

Toutes les mesures de précaution sont mises en œuvre sur les collectes de sang pour éviter les risques de transmission du virus avec le port du masque fourni et obligatoire pour tous, accompagné de mesures de distanciations et d'hygiène renforcées.

Les personnes ayant présenté des symptômes de Covid-19 doivent attendre 28 jours après disparition des symptômes pour donner leur sang.



Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet <https://dondesang.efs.sante.fr/> ou l'application « Don de sang ».

Conseil Municipal des Enfants



Un Conseil Municipal des Enfants solidaire !

Le Conseil Municipal des Enfants, installé depuis le mois de novembre 2019 pour un mandat de 2 ans, a vu ses projets perturbés par la pandémie.

Depuis septembre, 2 réunions ont pu avoir lieu en présentiel avant le « reconfinement », pour réfléchir et mettre en œuvre des actions compatibles avec les restrictions sanitaires en vigueur.

Pour protéger les personnes vulnérables, le Conseil Municipal et le CCAS ont pris la décision de ne pas organiser la traditionnelle fête de Noël des aînés. Pour leur souhaiter malgré tout de belles fêtes de fin d'année et participer à leur façon, les enfants ont rédigé quelques textes qu'ils ont illustrés par des dessins.

En plus d'un courrier de la municipalité, un petit livret fut envoyé à toutes les personnes de plus de 70 ans, qui ont été très touchées par cette action.

Chers personnes âgées,

Merci pour nos lettres un joyeux Noël.
 Cette année à cause de la Covid-19 nous ne pouvons pas organiser la fête de Noël à trop dommage !
 Mais tout profitez aussi mieux avec vos proches, tout les protéger.
 Et surtout pas de faire des brèches en la ville profitez des animations de l'année.
 J'espère que vous allez bien pour le Noël.

Je vous adresse le souhait de votre anniversaire que le rayon de Noël à la rentrée.

On espère que vous et votre famille allez bien.

Et que le Noël vous apporte tout le bonheur.

Le conseil municipal des enfants vous souhaite un joyeux Noël.

Noël **Théo!**

Chers personnes âgées,

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année et oubliez pas de préparer votre liste de cadeaux pour Noël.
 Regardez les infos pour vérifier si vous pouvez fêter avec votre famille.
 Respectez les gestes barrières pour votre santé et celle de vos proches. N'oubliez pas d'accrocher les joues de votre calendrier, faites de la cuisine (bûches, biscuits de Noël) de bricolage (couronnes de l'aveugle) etc...
 Mais surtout n'oubliez pas d'être **HEUREUX!**

ELIOT
NOËL

CHERS PERSONNES AGÉES

- Bonne soirée / souhaitons de très belles fêtes de fin d'année et oubliez pas de préparer votre liste de cadeaux pour Noël.
 Regardez les infos pour vérifier si vous pouvez fêter avec votre famille.
 Respectez les gestes barrières pour votre santé et celle de vos proches. N'oubliez pas d'accrocher les joues de votre calendrier, faites de la cuisine (bûches, biscuits de Noël) de bricolage (couronnes de l'aveugle) etc...
 Mais surtout n'oubliez pas d'être **HEUREUX!**

NOËL

Axelle!

Chers personnes âgées,

L'année 2020 est une année particulière, mais n'oubliez pas pouvoir être Noël avec vous. Mais pour cela que je vous adresse mes lettres.

Syzy Housain

Bonne nuit

Et de la manger
 et surtout profitez de l'année dans les jours.
 L'année dans le cœur.

Faites des bricolages pour votre anniversaire.
 Bûche
 Couronnes de l'aveugle
 Biscuits
 Votre anniversaire.

Je vous adresse un joyeux Noël et un très bon Noël à tous.
 Bonne nuit à tous.
 J'espère que vous allez bien avec la fête.

LOUVE

Chers personnes âgées,

Après quelques jours de confinement, nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année. Mais n'oubliez pas de préparer votre liste de cadeaux pour Noël.
 Regardez les infos pour vérifier si vous pouvez fêter avec votre famille.
 Respectez les gestes barrières pour votre santé et celle de vos proches. N'oubliez pas d'accrocher les joues de votre calendrier, faites de la cuisine (bûches, biscuits de Noël) de bricolage (couronnes de l'aveugle) etc...
 Mais surtout n'oubliez pas d'être **HEUREUX!**

SIMON

Chers personnes âgées,

Bonne nuit.

Mes amies disent que ce Noël n'est pas leur Noël. L'année 2020 n'est pas de tout repos. On espère que vous allez bien, que vous êtes en bonne santé. Que même si ce Noël n'est pas leur Noël, vous allez trouver malgré la situation. Que vous allez recevoir des cadeaux de votre entourage.

Il ya plein de choses à faire.

- des bricolages
- des couronnes de l'aveugle
- ainsi que la musique de Noël!

Nous vous souhaitons un Joyeux Noël!!!

TOBI

Les enfants ont également participé de manière active à la **décoration du sapin de Noël** qui trône au centre du village.

Ils ont confectionné chez eux, à partir de matériel de récupération, de jolies suspensions qui embellissent le bel arbre.

D'autres objets décoratifs embellissent l'entrée de la mairie.



Le 16 décembre 2020, un autre projet s'est concrétisé par une **collecte de jouets** au profit des enfants du Secours populaire de Bischwiller. Elle fut organisée dans le respect des règles sanitaires. Un véritable succès...

Noël est l'occasion de gâter ceux qu'on aime, mais tout le monde n'a pas la chance de trouver des cadeaux au pied du sapin. De nombreuses familles en difficulté ne peuvent en effet offrir des jouets à leurs enfants. Les enfants du CME se sont mobilisés. Des jouets pour des enfants de tous âges ont pu être collectés et feront des heureux pour Noël.



Ils souhaitent de très belles fêtes de fin d'année à tous les Griesois.

Un autre sujet important a été étudié par les jeunes conseillers : **Les déjections canines**

Les déjections canines commencent à poser des problèmes. Heureusement, il y a des ramasse-crottes ou des « Toutounet » !

1. **Pourquoi ramasser les crottes de son chien ?** Marcher sur le trottoir où poussent de belles fleurs et des arbres, c'est censé être un plaisir. Quel dommage de le gâcher à cause des déjections canines ! Ramasser une déjection de son chien, cela empêche les personnes de marcher dessus. En tant que citoyen, c'est un devoir de prendre soin de l'environnement et de respecter les autres habitants.
2. **Où trouver les ramasse-crottes ?** A Gries, des sacs plastiques qui servent de ramasse-crottes sont à la disposition de tous les propriétaires canins à la mairie et à l'Espace « La Forêt ». Ils sont aussi disponibles aux rayons animalerie des magasins. Trouver des ramasse-crottes est donc très facile, voire même gratuit.



Les membres du Conseil Municipal des Enfants remercient les propriétaires de chiens pour leur sens des responsabilités.

Texte et dessin réalisés par les enfants.

Environnement et développement durable



Présentation de la commission et des projets

Conformément au programme annoncé par notre équipe lors des élections municipales, à savoir mettre le sujet de l'écologie au cœur de notre mandat, une nouvelle commission intitulée « Environnement, Développement durable » a été créée. Elle est présidée par Philippe SCHILLING et composée des membres suivants : Fabienne ANTHONY, Jacky NOLETTA, Richard VOLTZENLOGEL, Michèle NAVE, Paola DI MICHELE, Sabrina KIMMICH, Joan MAAGER et Emmanuelle PARISSE.

Cette commission propose des actions concrètes à destination des élus et des citoyens, afin de faire évoluer au quotidien les habitudes de chacun. Le sujet de l'écologie étant transversal, elle apporte également sa contribution aux autres commissions dans l'élaboration des projets en cours et à venir.

Cette thématique mobilise également nos jeunes. Le Conseil Municipal des Enfants s'est approprié le sujet et prévoit l'installation, entre autres, d'une cabane à insectes.

Depuis des années, la commune a déjà pris de nombreuses mesures écoresponsables : la fin de l'utilisation des pesticides par les ouvriers communaux sur l'espace public, l'instauration du désherbage thermique, le paillage des plates-bandes pour éviter l'évaporation de l'eau et réduire les fréquences d'arrosage et la fin de l'usage de vaisselle en plastique lors des manifestations publiques. Il est aussi à noter que 2 bâtiments communaux (Espace « La Forêt » et tribunes du stade municipal) sont équipés de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire et l'ensemble des chaudières fonctionnent au gaz. Un plan de renouvellement des anciennes chaudières est en cours pour les remplacer par des chaudières plus écologiques et économiques. L'éclairage de la voirie et des bâtiments publics sera progressivement remplacé par un éclairage Led.

La préservation de notre environnement est de la responsabilité de chacun. Nous invitons tous les Griesois à nous faire part de leurs idées ou des actions qu'ils ont engagées individuellement ou collectivement. Nous les mettrons en avant dans les prochains bulletins municipaux dans une rubrique dédiée.



Les bonnes pratiques sont contagieuses, n'hésitez pas et écrivez-nous à mairie-gries@wanadoo.fr

Visite du rucher du Waldeck à Weitbruch

Les membres de la commission « Environnement et Développement Durable » ont été accueillis par Freddy RIEHL, apiculteur depuis plus de 20 ans, dans son rucher du Waldeck à Weitbruch.

Il leur a fait part de son expérience avec toute la passion qui l'anime. Son rucher contient trois ruches avec plus de 150 000 abeilles. Il leur a expliqué la vie des abeilles, leur organisation démontrant une intelligence collective extraordinaire et l'évolution de son activité ces dernières années.

Les principales difficultés rencontrées sont, d'une part, liées au manque de nourriture et d'autre part à la prolifération du parasite Varroa (acarien originaire d'Asie du Sud-Est) qui s'attaque aux larves, nymphes et aux abeilles adultes.



Freddy a réussi à endiguer leur progression par différentes techniques de nettoyage de ruches. En revanche, le manque de nourriture ne peut être solutionné à son échelle.

Grâce aux plantes mellifères, produisant du nectar et du pollen en quantité, les abeilles se nourrissent et fabriquent 2 à 3 kg de miel par jour, de la propolis et de la gelée royale. Leurs vertus tonifiantes et anti-infectieuses sont exceptionnelles.

Malheureusement, les jardins domestiques en zone rurale sont de plus en plus dépourvus de ce type de plantes. Les vergers, dont les arbres fruitiers en fleurs tout au long de l'année et qui alimentaient de façon durable les abeilles, ont tendance à disparaître.

Afin de permettre aux abeilles de survivre en plus grand nombre et surtout pour continuer à profiter de leurs récoltes, nous devons prendre conscience de leurs besoins en nourriture. Nous pouvons tous y répondre par des gestes simples. Notre prise de conscience de l'ornementation de nos extérieurs en plantes mellifères participera à une telle démarche.

Ces explications permettent à la commission de mener des actions contributives au développement des plantes mellifères et à la sauvegarde du nombre d'abeilles.



Pour clore la visite, une dégustation des miels produits par Freddy a réjoui les papilles des élus.

Les eaux usées : la bonne conduite à adopter

Le SDEA, à travers le rapport annuel 2019, rend les citoyens attentifs quant à l'utilisation du « tout à l'égout ».



Je ne jette pas tout à l'égout !

Nous recourons à de grandes quantités d'eau pour nos tâches quotidiennes. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un réseau d'assainissement. Ce réseau est appelé à tort « tout à l'égout », car il n'est pas destiné à tout recevoir.

La composition des eaux usées est très importante pour une épuration réussie avant rejet au milieu naturel. Certains produits ne doivent pas être déversés dans les éviers, les équipements sanitaires et toilettes, mais impérativement déposés dans les poubelles, déchèteries et pharmacies.

Adopter des gestes simples et écocitoyens permettront aux stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement et économiquement pour le confort de chacun et la préservation de l'environnement. Pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement, chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

Quelles sont les conséquences si je jette tout à l'égout ?

- ⇒ Obstruction des réseaux et donc des stations d'épuration,
- ⇒ Augmentation du prix de l'eau avec un processus d'assainissement plus poussé.



Quelques exemples de tri des déchets

	Types de produits	Où les jeter	Conséquences
	Les épluchures Fruits et légumes	Compostage, déchets ménagers	Coûts de traitement superflus
	Les substances chimiques Peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures	Déchèterie	Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration
	Les médicaments	Pharmacie	Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques
	Les huiles et les graisses Friture, cuisson, huile de vidange	Déchèterie	Diminution des performances des stations d'épuration
	Les objets solides Mégots, couches, protections hygiéniques, cotons tiges, rouleaux de papier toilettes	Poubelles, déchèteries	Obstruction, détériorations des pompes de relevage, ayant un impact sur le coût de l'assainissement

Peut-on jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement ?

NON ! Elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes. Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques... Des conséquences plus que dommageables, car elles augmentent le coût de l'assainissement et donc votre facture d'eau.

AYEZ « L'ECO-REFLEX » : Réduisez la consommation de lingettes et jetez-les dans votre poubelle ! Elles sont souvent dites « biodégradables ». En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.





Fêtes et Cérémonies

Cérémonie du 11 novembre 2020



Une commémoration « pas comme d'habitude » !

En ce jour de commémoration de l'armistice de 1918, les cloches des églises de Gries ont sonné comme jadis à 11h, heure à laquelle les combats ont été suspendus.

En cette année 2020, le contexte sanitaire particulier dû à la pandémie du Covid-19 a fortement modifié le déroulement de la cérémonie.

Après un bref discours d'hommage du maire Eric HOFFSTETTER, une gerbe a été déposée au monument aux morts en la présence d'un nombre restreint de participants, d'une petite délégation du 54^{ème} Régiment de Transmissions et sans public.

Pour clore ce moment symbolique, quelques enfants du Conseil Municipal des Enfants ont entonné avec conviction et a capella la Marseillaise.

Grands anniversaires



Pour leur anniversaire, les élus ont eu le plaisir de présenter les meilleurs vœux de la municipalité aux personnes ci-après. Au vu de la situation sanitaire liée à la pandémie, les habituelles visites à domicile ont été suspendues depuis le début du premier confinement.

80^{ème} anniversaire



Alice HERRMANN née WEISS, née le 24 août 1940
 Robert NOBERT, né le 07 septembre 1940
 Michel SCHUH, né le 19 septembre 1940
 Marie-Madeleine HEINRICH née MESSNER, née le 22 septembre 1940
 Adeline HEYMELOT née WETZEL, née le 25 septembre 1940
 Gérard HEYMELOT, né le 29 septembre 1940
 Lilly LORENTZ née BECK, née le 09 novembre 1940
 Madeleine JUND née SCHAEFFER, née le 16 novembre 1940
 Alice SCHWERER née MEYER, née le 18 novembre 1940
 Bernard JUNG, né le 25 décembre 1940



85^{ème} anniversaire

Adrienne WERNERT née KLEINMANN,
 née le 24 juillet 1935
 Cécile HILBERT née WEBER,
 née le 27 novembre 1935
 Armand MATZ,
 né le 18 décembre 1935



90^{ème} anniversaire

Lydia MULLER,
 née le 20 septembre 1930
 Elisabeth VOLTZENLOGEL née KUHN,
 née le 06 décembre 1930
 Marie-Anne LACOMBE née HEITZ
 née le 11 décembre 1930

95^{ème} anniversaire

Else BOUE née KREBS,
 née le 13 décembre 1925

Noces d'Or (50 ans)

Nicole et Jean-Claude ROECKEL, mariés le 30 juillet 1970
 Lisiane et Marcel STILL, mariés le 31 juillet 1970
 Denise et Jear-Georges MAECHLING, mariés le 02 octobre 1970

Noces de diamant (60 ans)

Pierrette et Charles OTTMANN,
 mariés le 12 août 1960
 Joséphine et Robert GASS,
 mariés le 07 octobre 1960



Noces de palissandre (65 ans)

Colette et Robert HUTTEL
 mariés le 25 novembre 1955
 Cécile et Gérard HILBERT
 mariés le 30 décembre 1955

Vie scolaire

Des nouvelles de l'Ecole Maternelle...



L'école maternelle, comme toute collectivité, s'est adaptée au contexte sanitaire. De nombreuses manifestations ont dû être reportées ou tout simplement annulées. Cependant, les activités ne s'arrêtent pas pour autant. Les deux classes bilingues de Mmes KRESS et PHILIBERT ont notamment vécu de riches expériences lors de la semaine du goût du 12 au 18 octobre 2020.

Un jour, une couleur



Chaque jour, les élèves ont apporté des denrées d'une couleur différente. Tous leurs sens en éveil, les enfants ont observé, touché, senti, nommé et bien sûr, goûté des aliments d'une nouvelle couleur chaque jour.



Les PS GS tous vêtus de jaunes

Ainsi **lundi**, les enfants ont apporté des fruits et légumes frais **jaunes** (tomates, carottes, poivron ou kiwi), des aliments transformés (chips, miel pops, coquillettes) ou cuisinés tels que la purée de pommes de terre ou le gâteau au citron. Ils ont ainsi observé les différentes transformations des aliments : bananes crues ou séchées, ananas coupés, en sirop ou en jus, maïs cru ou cuit... Ils ont distingué les aliments sucrés et salés.



Les PS MS bilingues en orange

Le **mardi**, l'**orange** était à l'honneur. Après avoir goûté plusieurs fruits et légumes bien connus des enfants (carottes, melon, clémentines), ils se sont intéressés aux fruits venus d'ailleurs (patates douces, kaki, kumquat) et ont dégusté une soupe de potimarron, de la purée de carottes ou des beignets au butternut, du cake à l'orange, de la mimolette, des abricots et des mangues séchés. Un festin !

Blanc était la couleur du **jeudi**. Tous vêtus de blanc, les enfants ont continué leurs découvertes des aliments : riz, gratin de chou-fleur, champignons, lait (de coco, de vache), fromages, pop-corn salé ou sucré, meringue, chocolat blanc, yaourt, noix de coco, betterave blanche...

Enfin, vendredi, les élèves se sont régalés avec des crêpes au sarrasin, des amandes, des dattes, des raisins secs, ainsi que des marrons (en crème ou en gâteau), et bien sûr, du chocolat (en gâteau, en morceaux, en crème, ...). Un vrai délice...



Les enfants ont particulièrement apprécié ce moment de découverte et de partage.

Tous pareils, tous différents, ...

En novembre 2020, l'école maternelle a tenu à rendre hommage au professeur Samuel PATY. Sans évoquer le drame avec les élèves, les enseignantes ont abordé la question du rôle de l'école et du respect de chacun.

A partir d'un album de jeunesse « Quatre petits coins de rien du tout » sur la différence, les enfants de la classe monolingue notamment, se sont exprimés sur l'histoire, compris la problématique et essayé de résoudre le problème de Petit Carré.

C'est bleu ou c'est vert ?

A partir d'une couleur qui faisait débat, le « turquoise », la classe a également poursuivi sa réflexion sur la liberté d'expression et le respect de la liberté d'opinion, le respect des autres.

Des valeurs naturelles pour les enfants qui y voient surtout du partage et de la joie.

Ils ont peint sur une toile une œuvre collective, une colombe de la paix multicolore.



Et si les pommes étaient bleues, les aimerais-tu aussi ?

Afin de clore ce projet sur nos belles valeurs, les enfants ont appris et illustré une chanson « Peu importe la couleur ». Ils ont enfin réalisé un photomontage de leurs 20 visages.



Passage du Père Noël

Avec un peu d'avance, le Père Noël était attendu dans les classes le vendredi 18 décembre 2020.



Ecole élémentaire

Sortie au verger-école

Vendredi 27 novembre 2020, la classe de CP Bilingue de Mme VIX s'est rendue au verger-école de Gries pour planter cinq arbres fruitiers : des pommiers et des cerisiers.

Claude JUNG, vice-président de la société des arboriculteurs de Gries & Environs, a expliqué aux enfants comment planter un arbre tout en évoquant son importance, car il nous apporte des fruits, de l'oxygène et constitue des abris pour une multitude d'animaux.



Dans le respect des contraintes sanitaires, les jardiniers en herbe ont participé avec beaucoup d'enthousiasme et la matinée s'est terminée par un verre de jus de pommes chaud très apprécié !



Nouvelles du Péricolaire

Le contexte sanitaire dû à la pandémie a bien évidemment impacté le fonctionnement habituel du périscolaire maternelle et primaire. Néanmoins, quelques activités organisées par les animateurs ont pu se dérouler dans le respect des règles sanitaires notamment le non brassage des groupes et la distanciation physique.



- ◆ En septembre, un mercredi récréatif a permis de partager un repas et un temps de jeu entre les enfants de la maternelle et du primaire, l'occasion de retrouver un grand frère ou une grande sœur.
- ◆ En octobre, les encadrants ont emmené les enfants à la piscine de Drusenheim, ils étaient ravis de patauger, de nager, de sauter dans l'eau.
- ◆ En novembre, et au vu d'un protocole sanitaire plus strict, les enfants sont allés se promener en forêt dans le respect du kilomètre et de l'heure autorisée pendant le confinement. Ils ont déniché quelques « trésors » pour faire des bricolages.

- ◆ Fin novembre, une soirée « pyjama » a enchanté les enfants. Au retour de l'école, un goûter a été servi. Puis, les enfants ont écouté un conte, dansé sur le « dancefloor » avant de faire quelques jeux de retour au calme.

- ◆ La fête de Noël, cette année a revêtu une forme particulière, sans les parents, mais a gardé son aspect féérique pour les enfants.





Festival Vos Oreilles Ont La Parole

« Déambulation dans la Rue des Pétoches »

Pour la 10^{ème} année consécutive, le festival VOOLP (Vos oreilles Ont La Parole) est organisé par la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin et la Médiathèque Départementale du Haut-Rhin.

Pandémie oblige, le festival a dû s'adapter. Néanmoins, bon nombre d'Alsaciens ont pu prêter leurs oreilles au merveilleux du conte, dans des formats inédits jusque-là.



La bibliothèque municipale de Gries a pu accueillir le mardi 27 octobre dernier la conteuse Annukka Nyyssonen dans la nouvelle salle de la Maison commune.

« Dans une ville ordinaire comme toutes les villes il y avait, en bordure de périphérie, une rue, la rue des Pétoches. Une rue, comme toutes les autres, bordée de commerces, de maisons individuelles, de quelques immeubles et au bout de la rue, un cimetière.

Cette rue était certes ordinaire mais cependant il s'y passait des choses extraordinaires et mystérieuses. Un des mystères que jamais personne n'a su résoudre, est celui de l'arrêt de bus. Tous les chauffeurs l'oubliaient, sans exception, si bien que l'arrêt a été supprimé.



Vivaient dans cette rue quelques habitants peu ordinaires :

- une toute petite petite bonne femme dont la sortie quotidienne était le cimetière,
- le balayeur balayant jour et nuit,
- l'Oncle Mendiant habitant au n° 13 de la rue des Pétoches, numéro 13 qui n'existait pas...
- l'ami d'Oncle Mendiant, dont la triste vie trouvait une consolation dans celle peu enviable d'Oncle Mendiant.

Dans l'une des maisons individuelles, vivait un couple dont la vertu de leur unique fille n'était pas l'obéissance. D'ailleurs, l'issue de cette désobéissance a été dramatique.

Au 27 de la rue des Pétoches, au 2^{ème} étage de l'immeuble, habitaient Fatima et ses trois enfants ; à l'étage au-dessus, un homme très très grand dont Fatima se méfiait beaucoup et elle avait appris à ses enfants à en faire autant. Ces derniers adoraient la pizza. Et un soir, la bonne pizza confectionnée par Fatima a failli coûter la vie aux enfants.

Et puis, il y avait aussi cet homme qui ne sortait que la nuit. Personne ne savait où il habitait. Il se rendait tous les soirs dans un square. Pour y faire quoi ? La vieille Marcelle passait beaucoup de temps à sa fenêtre. Et elle a compris que l'homme se transformait en squelette et qu'ensuite il allait terrifier les habitants de la rue des Pétoches. »

Pour respecter les règles sanitaires en vigueur à la date du spectacle, ce ne sont que 30 personnes qui ont pu prendre part et apprécier à juste titre ce spectacle autour des arts du récit et de l'oralité :

« génial », « une belle énergie », « une sacrée présence sur scène ».



Vacances de Noël

La bibliothèque fermera ses portes le **mercredi 23 décembre 2020 à 18h**

Réouverture le **lundi 04 janvier 2021**



La page des associations



Football-Club

Le football entre espoir et interrogations

En cette période inédite et très compliquée pour tout le monde, le football, comme tous les autres sports collectifs ou de contacts, est très durement touché. Pratique à l'arrêt, interdiction des manifestations (*première source de revenus pour le club*), locaux abandonnés en pleine phase de travaux, les motifs de doute pour le Football-Club de Gries sont nombreux.

Malgré tout, le club et ses dirigeants gardent espoir de pouvoir revenir à une situation moins hostile.

Un premier pas est franchi depuis le 1er décembre 2020 avec la reprise des entraînements (sans contact) pour nos jeunes pousses. Enfin, le terrain reprend vie et toutes ces petites têtes sur le carré vert donne du baume au cœur de l'équipe dirigeante.



Pour les séniors femmes et hommes, il faudra attendre 2021, dès que le gouvernement autorisera la pratique.

Les compétitions reprendront-elles ? Quand ? Sous quelle forme ?

Pour être informé des évolutions, n'hésitez pas à visiter notre page Facebook  Football Club de Gries ou le site internet <https://gries-fc.footeo.com>

Pour faire face à l'arrêt des manifestations et des matchs, le Football Club de Gries lance son calendrier. Une vente sera organisée prochainement, dès que cela sera autorisé, mais vous pouvez les précommander par mail (gries.fc@alsace.lgel.fr) ou via Facebook. Votre soutien permettra au club de continuer à se développer et à poursuivre ses projets pour porter haut les couleurs du village.

Prenez soin de vous et de vos proches, et on l'espère, à bientôt autour des terrains.

Basket-Club - B.C.G.O.

Du nouveau chez les pros



Le début de saison ayant été interrompu après 3 journées de championnat, le bilan de nos Griesois est de une victoire et de deux défaites.



Le championnat a repris de manière adaptée, à huit-clos, en ce mois de décembre.

L'ensemble des rencontres seront visibles sur LNB TV. Vous pouvez retrouver le lien sur notre site internet ou nos réseaux sociaux.

Le mois de décembre est également synonyme de changement dans l'effectif. Le meneur Jérémy BICHARD (30 ans, français), arrivée en août dernier, quitte le BCGO (*retrouvez le communiqué de presse sur notre site*). Il est remplacé par Hugo ROBINEAU (20 ans, français) en provenance de Cholet.

Société des Arboriculteurs de Gries & Environs



Sous réserve des évolutions liées à la pandémie de Covid-19, les Arboriculteurs de Gries & Environs présentent le programme d'activités du 1^{er} trimestre 2021. Les cours de taille sont animés par des moniteurs arboricoles diplômés. Toute personne intéressée, membre ou non de la société, est cordialement invitée.

Samedi 30 janvier 2021 à 13h30

Cours de taille sur arbres fruitiers 1/2 tiges et pillars
Chez Guillaume HIGELIN
5 chemin de Haguenau à Gries

Samedi 13 février 2021 à 13h30

Cours de taille sur arbres fruitiers 1/2 tiges et hautes tiges
Chez Michel MATHERN
12 rue Principale à Wahlenheim

Samedi 27 février 2021 à 13h30

Cours de taille sur arbres fruitiers hautes tiges
Au verger témoin de Weyersheim
(rendez-vous au parking de la salle polyvalente « Espace W »)

Dimanche 07 mars 2021 à 9h

Cours de taille sur arbres pillars, quenouilles et 1/2 tiges
A la Maison des Arboriculteurs
rue des Champs à Gries

Samedi 20 mars 2021 à 13h30

Cours de taille sur arbres hautes tiges
Au verger atelier de jus de pommes à Bietlenheim

Renseignements : Charles GASS - Président
au 03 88 72 34 59



Sapeurs-Pompiers de Gries-Kurtzenhouse



Distribution de calendriers

Cette année, la distribution des calendriers a été interrompue du fait du contexte sanitaire et plus particulièrement des mesures de confinement.

Certaines rues ont pu être desservies, les autres le seront dès que le contexte sanitaire le permettra.

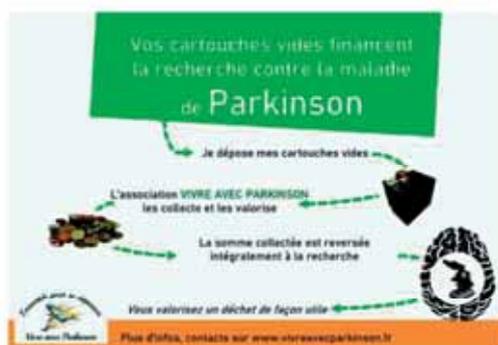
L'ensemble des Sapeurs-Pompiers de la section de Gries-Kurtzenhouse vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

Prenez soin de vous et restez en bonne santé.

Association « Les Z'Arts de Gries »



Collecte de cartouches d'imprimante vides



« Les Z'Arts de Gries » s'associe avec l'association « Vivre avec Parkinson » afin de récolter vos cartouches d'imprimante vides qui seront recyclées (cartouches non professionnelles).

Les gains perçus serviront aux personnes atteintes de la maladie de Parkinson ainsi qu'à la recherche.

Vous trouverez un bac de collecte chez Les Z'Ateliers de Créa Val au 12 rue de la Forêt à Gries. N'hésitez pas à venir les déposer du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h le samedi de 9h à 17h.

Par votre geste, vous valorisez un déchet et devenez acteur de l'environnement et de la santé.

Merci de votre soutien.

Dans le respect des règles sanitaires, certaines activités autorisées ont pu avoir lieu avant le reconfinement : le 23 septembre 2020 à midi, les membres se sont retrouvés au Restaurant « Au Cerf » à Oberhoffen-sur-Moder pour partager un moment convivial. Le dernier « Cafégato » du 14 octobre 2020 a été l'occasion pour Georges et Robert de fêter leur anniversaire.

Rétro : Retour vers le futur

C'était il y a un siècle, la grippe « espagnole » de 1918. Elle dura 2 ans et infecta 500 millions de personnes en 3 vagues et totalisa 50 millions de décès.

Notez le message sur la personne de droite :
« Porter un masque ou aller en prison »

On dit souvent que l'Histoire se répète.
Ne laissons pas l'Histoire se répéter.
Soyons disciplinés et ne lâchons rien.
Le vaccin arrive bientôt.

La vie n'a pas de prix si ce n'est celui de la douleur pour la perte d'un proche. Gardons le moral et à bientôt.



Le Président : Francis BOHN - fr.en6@orange.fr

Paroisse Protestante de Gries-Kurtzenhouse

Noël 2020 : Vers l'espérance

Le pasteur Pierre KOPP et les membres du Conseil presbytéral souhaitent à toutes et tous un temps de Noël lumineux et bienfaisant, et une nouvelle année 2021 bénie. En restant solidaires et fraternels, nous pourrons avancer !



Nous partageons avec vous cet extrait d'un poème du regretté poète alsacien André WECKMANN :

« (Maintenant) C'est l'heure qui voit passer sur les chemins d'Alsace le petit âne de Galilée en route vers Bethléem, C'est l'heure qui voit se lever une étoile au-dessus des croupes sombres d'Orient.

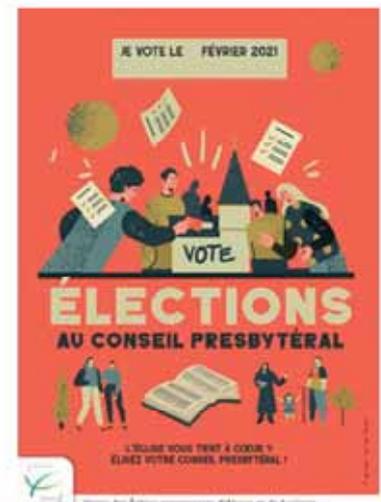
Seht, ein Stern ist aufgegangen denen die in Nacht gefangen. »

Elections au Conseil Presbytéral

Les paroisses protestantes renouvellent leur Conseil presbytéral par moitié tous les 3 ans.

Nous informons que ce sera le cas en 2021 : 6 membres devront être élus, et un 7^{ème} pour remplacer la personne démissionnaire en cours de mandat.

Le premier tour est prévu le **dimanche 07 février 2021**
et le deuxième tour, si nécessaire, le **dimanche 14 février 2021.**





Le mot du Député

Chère concitoyenne, Cher concitoyen,

Un grand merci à vous

Cette année 2020 a été une année difficile, marquée par une crise sanitaire sans précédent et par des actes terroristes. Cette période nous a fortement éprouvés dans notre quotidien.

Je veux ici remercier les citoyens pour leurs actions de solidarité et leur patience et leur courage pendant les confinements, les associations pour leurs présences et leurs soutiens, les entreprises pour leurs implications dans la vie économique très perturbée, les élus de nos communes pour leur réactivité et leur abnégation en soutien aux citoyens, notamment les plus fragiles, les services du Département

du Bas-Rhin et de la Région Grand Est pour le déploiement de solutions adaptées, et surtout les services de sécurité et de santé, dont je salue l'action, et le dévouement sans faille !



Des actions concrètes

Avec mon équipe, nous avons été au contact quotidien depuis le début de la crise sanitaire avec tous les acteurs de la 9ème Circonscription du Bas-Rhin. Nous avons été à leurs côtés pour accompagner les solutions de soutien, décidées et votées et qui sont sans commune mesure.

Ces mesures mises en place par le Gouvernement sont destinées à nos commerçants, nos artisans, nos entrepreneurs et nos associations locales. Je suis et serais un relais attentif très présent et toujours disponible pour veiller à des mesures nouvelles d'accompagnement chaque fois que cela sera nécessaire.

L'année 2021 nous mettra face à des situations sociales et économiques difficiles ; nous nous y préparons à travers un plan de relance conséquent sous le signe de la transformation.

Solidarité et fraternité

Plus que jamais, il nous faut nous réapproprier les fondamentaux de notre République : Liberté, Egalité, Fraternité. Nous sommes tous responsables du bien-vivre ensemble : nous avons des devoirs et nous sommes responsables de l'autre et du collectif.

Fêtes de fin d'année

Nous allons devoir être prudent dans nos fêtes familiales et à la Saint Sylvestre. De 2020, je veux retenir ces formidables élans de solidarités ici, sur notre territoire, au niveau national et européen. Profitons de cette trêve, placée sous le signe de l'Espoir et d'un monde meilleur dont nous serons tous architecte. C'est le message que je vous adresse. Avec mon équipe, nous serons à vos côtés.



Vincent THIÉBAUT



Informations pratiques



**HORAIRES
D'OUVERTURE**

Horaires d'ouverture de la mairie au public

Les horaires d'ouverture de la mairie au public sont les suivants :

- ↳ lundi et mercredi de 8h à 12h et de 14h à 18h,
- ↳ mardi de 8h à 12h,
- ↳ jeudi de 14h à 18h,
- ↳ vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les services de la mairie seront fermés les après-midis des jeudis 24 et 31 décembre 2020.



Rappel des horaires d'ouverture des déchèteries

Horaires d'été du 1er avril au 31 octobre					
	GEUDERTHEIM		GRIES		WEYERSHEIM
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	
lundi				14h - 18h	14h - 18h
mardi	9h - 12h	14h - 18h			14h - 18h
mercredi			9h - 12h	14h - 17h	9h - 17h
jeudi				14h - 17h	14h - 17h
vendredi	9h - 12h	14h - 19h			14h - 19h
samedi	8h - 12h	13h - 18h	8h - 12h	13h - 18h	9h - 17h



Horaires d'hiver du 1er novembre au 31 mars					
	GEUDERTHEIM		GRIES		WEYERSHEIM
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	
lundi				13h - 17h	13h - 17h
mardi	10h - 12h	13h - 17h			13h - 17h
mercredi			10h - 12h	14h - 17h	10h - 17h
jeudi				14h - 17h	14h - 17h
vendredi	10h - 12h	13h - 17h			13h - 17h
samedi	9h - 12h	13h - 17h	9h - 12h	13h - 17h	10h - 17h

Battues de chasse

Des battues de chasse collectives seront organisées aux périodes suivantes :

⇒ **Par l'Association de Chasse Communale Ried Nord**

samedi 26 décembre 2020 et samedi 02, 09, 16, 23 et 30 janvier 2021

⇒ **Par l'Association « Les Amis de la Chasse et de l'Environnement »**

en forêts de Gries et de Kurtzenhouse *dimanche 17 janvier 2021*



Les secteurs traqués seront annoncés au public par des panneaux de balisage « Chasse en cours » disposés sur les chemins et sentiers forestiers.

Il est recommandé aux promeneurs et autres usagers d'être vigilants.

Agir ensemble pour les transitions de l'Alsace du Nord

Dans le cadre de cette opération, le PETR de l'Alsace du Nord a lancé un appel à idées et à projets.

De nombreuses propositions ont déjà été reçues.



Vu le dynamisme et le foisonnement d'idées et de projets qui frémissent sur notre territoire, la date limite de réponse est fixée au **lundi 11 janvier 2021**.

Vous êtes

une entreprise, une association, un collectif, un habitant de l'Alsace du Nord,

Vous avez une idée ou un projet

en lien avec l'environnement, l'économie, l'énergie,

Participez à la dynamique

"Agir ensemble pour les transitions de l'Alsace du Nord"

Plus d'infos sur www.alsacedunord.fr



Une ligne d'écoute et de soutien aux personnes âgées

Le Conseil Département a lancé une ligne d'écoute
"Aînés, aidants, wie geht's ? Aînés, aidants, comment ça va ? »



Cette offre est à destination du public senior isolé, à domicile ou en EHPAD et des aidants de personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap.

Les acteurs locaux et partenaires du domaine de l'autonomie peuvent orienter le public fragilisé par la crise sanitaire pour une écoute et un soutien.

Grâce au soutien de la Conférence des financeurs, une équipe de 3 psychologues assure une écoute par téléphone, par écran ou en visio, pour une période de 6 mois.





Vie économique

Vous êtes une entreprise et vous venez de vous installer à Gries, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat de la mairie pour être référencée dans le prochain bulletin municipal et sur le site internet de la commune.

IFFER - Bois de Chauffage

Tél: 06 48 67 66 64
ou 06 71 84 68 74

57 rue principale
67240 GRIES

Tout: 800 035 960 0018

TOPIMAGE
PHOTOGRAPHIE
17, rue de Bischwiller
67240 Gries
www.karimchergui-photo.fr

Photographe de
sport - mariage - portrait - culinaire
06 11 84 59 86

JLG
Services & Rénovations

Jean-Louis GALVANI

Entreprise de rénovations
second oeuvre et services

06 42 41 57 11
jlg.services.renovations@gmail.com

f JLG services&renovations

ébénisterie
L'OREE DU BOIS

François LAEUFER
24 chemin de Haguenau 67240 GRIES
06 95 35 55 94
www.ebenisterieodb.fr
francois.laeufer@ebenisterieodb.fr

Les mots d'A. Laure
www.lesmotsdalaure.fr

Anne-Laure MARTY
Ecrivain public
06 85 55 27 59
lesmotsdalaure@gmail.com

MARKETIFY
CONSULTING & SERVICES

7 rue des Peupliers 67240 GRIES
03 68 03 45 84
contact@marketify.fr

**NOUVELLE
ADRESSE!**

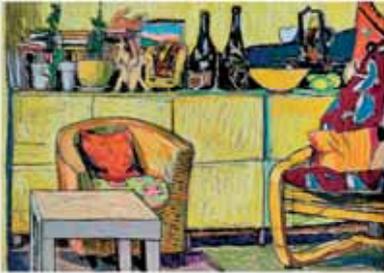
A noter : Le **Cabinet Infirmier de l'Etoile** a déménagé.
Retrouvez les infirmières au 25 rue des Tulipes à Gries.



Une famille d'artistes à Gries...

Aymery ROLLAND et Nathalie ROLLAND-HUCKEL se sont installés à Gries voilà quinze ans. Mais c'est depuis plus de trente cinq ans qu'ils partagent leur vie, depuis leur rencontre à l'Ecole Nationale des Arts Décoratifs de Limoges.

Village d'enfance de Nathalie, ils se sentent bien à Gries dans leurs ateliers respectifs.



Aymery peint et grave quotidiennement dans ses locaux au 79 rue Principale. Il y reçoit un public adulte auquel il a plaisir à partager sa passion de la peinture. A l'étage, un grand lieu d'exposition accueille le public trois à quatre fois par année, pour des expositions où sont souvent conviés des amis artistes.

Nathalie travaille dans la dépendance de leur maison. Elle réalise des pièces décoratives et des collections de bijoux en laque qu'elle fait découvrir sur rendez-vous dans son showroom. Son temps est consacré également à la création pour la maison Hermès avec laquelle elle collabore de longue date.



Leur fille Solène s'inscrit dans la tradition familiale. C'est tout naturellement qu'elle a choisi un métier d'art, comme l'avait fait son arrière grand-père, sculpteur sur bois en Bretagne. Après un dispositif de transmission de savoirs faire rares et d'excellence, ce sont le verre et le métal qu'elle choisit de travailler. Sa toute jeune entreprise « l'Atelier de Salem » propose des bijoux, sculptures, objets d'ornement associant les deux matériaux.

Avec son compagnon Guillaume, ils ont installé leurs ateliers dans l'ancienne école du village de Tholy, près de Gérardmer, un lieu de vie et d'exposition qu'ils restaurent avec enthousiasme.

Guillaume, natif des Vosges partage avec Solène sa passion des matériaux. Il crée des sculptures, mais aussi des luminaires en associant bois, trouvé lors de ses randonnées ou métal, avec une prédilection pour des matériaux usés ou mis au rebut !

Ses objets racontent des histoires teintées d'un humour, que l'on retrouve dans ses titres, le tout avec un sens du volume qui en font des compositions non sans élégance.

Vous trouverez quelques unes de leurs créations en permanence dans les lieux d'exposition.



www.aymeryrolland.com - www.nathalierollandhuckel.com - www.latelierdesalem.com
Guillaume : Instagram: signal_ethique Facebook:deco'fer





GRIES'INFOS

Directeur de la publication : Eric HOFFSTETTER
Rédaction : Equipe Communication
Impression : Impressions François
Infographie : Carine STURNY
Dépôt légal : Décembre 2020
Crédits photos : Commune de Gries

mairie-gries@wanadoo.fr